

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2015-04-13 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 13<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille quinze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Nelson Bédard
Mesdames les conseillères :	Diane Godin Karine St-Arnaud Chantale Hamelin Joëlle Genois Esther Savard
Monsieur le conseiller	Bruno Cormier

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

**Rés.2015-04-061**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du rapport financier de la Ville de Portneuf
4. Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
5. Dépôt du bordereau de correspondance
6. Adoption du procès-verbal du 9 mars 2015
7. Adoption des comptes à payer
8. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
9. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
10. Adoption du premier projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'intégrer une aire d'affectation extraction – secteur Perthuis
11. Adoption du premier projet de règlement, créant une nouvelle zone permettant l'usage extraction – secteur Perthuis

12. Adoption du second projet de règlement, ajoutant des normes minimales de lotissement
13. Adoption du règlement relatif à la limite de vitesse sur une partie du Chemin Neuf
14. Avis de motion, règlement relatif à la limite de vitesse sur certaines rues de la municipalité
15. Avis de motion, règlement sur les usages conditionnels
16. Avis de motion, règlement modifiant le coût des demandes de dérogations mineures
17. Dérogation mineure, rang de la Chapelle (Simon Parent)
18. Dérogation mineure, rue Nelson (Christian Cloutier)
19. Mandat IED, installation panneaux électriques à la marina
20. Embauche de préposés aux travaux publics
21. Engagement membres d'équipe pour le terrain de jeux
22. Renouvellement des assurances générales
23. Remboursement de fonds
24. Achat de sulfate ferrique
25. Éclairage de rues – actualisation de contrat
26. Nomination d'un agent valideur dans le cadre du système SOMAE
27. Nomination de représentants au sein de l'OMH de Portneuf
28. Nomination d'une représentante à la Mutuelle des municipalités du Québec (retiré)
29. Inscription au congrès du service des incendies
30. Adoption du rapport annuel en sécurité incendie
31. Signature du contrat de l'horticulteur
32. Fermeture du centre des loisirs pour les périodes deux et trois
33. Modifications de résolutions
34. Appui CPTAQ, monsieur Gilles Bédard et madame Linda Kingsborough
35. Mandat procureur, voie de contournement
36. Autorisation de passage, Course « Québec/Montréal »
37. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale
38. Achat de terrain, voie de contournement
39. Période de questions
40. Levée de l'assemblée

### **Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début :           19h36                               19h40  
                  20h01       Fin :           20h17

**Rés.2015-04-062**

### **Dépôt du rapport financier de la Ville de Portneuf**

Madame Caroline Beulé de la firme Bédard & Guilbault, c.a. présente le rapport du vérificateur pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, lequel laisse voir des revenus de 8 205 075 \$, des dépenses de 5 239 702 \$, des revenus d'investissements de (2 964 510 \$) et des affectations de 347 599 \$ et un résultat d'exercice de 348 462 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte le dépôt du rapport des états consolidés du vérificateur pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, tel que préparé par Bédard Guilbault, comptables agréés.

### **Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif**

Un rapport budgétaire comparatif en date du 31 mars 2015 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 14 avril 2015, par la directrice générale et trésorière.

### **Dépôt du bordereau de correspondance**

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 13 avril 2015. (du 10 mars au 13 avril 2015)

**Rés.2015-04-063**

### **Adoption du procès-verbal du 9 mars 2015.**

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 9 mars 2015 soit accepté tel que présenté.

**Rés.2015-04-064**

### **Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 416 887.02 \$.

Liste des comptes à payer	245 334.35 \$
Liste des chèques émis	50 405.15 \$
Liste des chèques manuels	319.95 \$
Liste des paiements en ligne	52 213.83 \$
Dépôt salaires	68 613.74 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

### **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme**

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 mars 2015 est déposé au conseil municipal, le 13 avril 2015.

### **Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement**

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité Culture et Embellissement tenue le 18 février 2015 est déposé au conseil municipal, le 13 avril 2015.

**Rés.2015-04-065**      **Adoption du premier projet de règlement, modifiant le plan d'urbanisme afin d'intégrer une aire d'affectation extraction – secteur Perthuis**

**Attendu qu'**une copie du premier projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement numéro 170 « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin d'intégrer une aire d'affectation pour extraction dans la seigneurie de Perthuis » soit adopté.

**Rés.2015-04-066**      **Adoption du premier projet de règlement, créant une nouvelle zone permettant l'usage extraction – secteur Perthuis**

**Attendu qu'**une copie du premier projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement numéro 171 « Créant une nouvelle zone permettant l'usage extraction dans la seigneurie de Perthuis » soit adopté.

**Rés.2015-04-067**      **Adoption du second projet de règlement, ajoutant des normes minimales de lotissement**

**Attendu qu'**une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** le second projet de règlement numéro 166 « Modifiant le règlement de lotissement numéro 114 afin d'ajouter des normes minimales de lotissement pour les terrains desservis destinés à l'implantation de maisons unimodulaires » soit adopté.

**QUE** la présente annule la résolution #2015-02-022 adoptée à la séance du 9 février dernier afin de compléter les étapes du processus de modification de ce règlement.

**Rés.2015-04-068**

**Adoption règlement relatif à la limite de vitesse sur une partie du Chemin Neuf**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement 172 « Réduction de limite de vitesse sur une partie du Chemin Neuf » soit adopté.

**Avis de motion, règlement relatif à la limite de vitesse sur certaines rues de la municipalité**

Je, Diane Godin, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement réduisant la limite de vitesse sur certaines rues de la municipalité.

**Avis de motion, règlement sur les usages conditionnels**

Je, Karine St-Arnaud, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement sur les usages conditionnels.

**Avis de motion, règlement modifiant le coût des demandes de dérogations mineures**

Je, Diane Godin, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le coût des demandes de dérogations mineures (article 6 du règlement 10).

**Rés.2015-04-069**

**Dérogation mineure, rang de la Chapelle (Simon Parent)**

**Attendu qu'**un avis public a été publié dans Le Courrier de Portneuf édition de 25 mars 2015;

**Attendu que** la demande de dérogation mineure consiste à déroger au règlement de zonage #116 à l'article 6.1.2 concernant l'orientation de la résidence. Le propriétaire demande à ce qu'elle soit à un angle, par rapport à la rue, de 15 degrés au lieu de 2 degrés;

**Attendu** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9480 98 7647 situé au rang de la Chapelle.

**Rés.2015-04-070      Dérogation mineure, rue Nelson (Christian Cloutier)**

**Attendu qu'**un avis public a été publié dans Le Courrier de Portneuf édition de 25 mars 2015;

**Attendu que** la demande de dérogation mineure consiste à déroger au règlement de zonage #116 à l'article 6.2.2 relatif à la marge de recul avant, impliquant un terrain d'angle borné par la rue Nelson et la rue des Chalets (rue privée). La marge de recul avant de 8 mètres prescrite par la réglementation est applicable pour chaque rue qu'elle soit rue publique ou privée. Le but de cette demande est de construire une résidence avec façade donnant sur la rue Nelson mais dont le mur du côté de la rue des Chalets sera à une distance de 5.10 mètres au lieu de 8 mètres de l'emprise. Ainsi qu'à l'article 10.2.1 1° relatif à l'empiètement des galeries dans la marge de recul avant, cette dernière donnant sur la rue des Chalets sera à une distance de 0.75 mètres de l'emprise de la rue privée, soit un empiètement de 4.35 mètres au lieu de 2 mètres;

**Attendu que** le propriétaire informe le conseil qu'il a modifié son plan de galerie en augmentant la distance à 1.8 mètre ce qui le rend moins dérogatoire;

**Attendu** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9872 68 7380 situé sur la rue Nelson comme suit : que la résidence sera construite avec une façade donnant sur la rue Nelson mais dont le mur du côté de la rue des Chalets sera à une distance de 5.10 mètres au lieu de 8 mètres de l'emprise de rue. Concernant la galerie donnant sur la rue des Chalets elle sera à une distance de 1.8 mètre de l'emprise de la rue privée soit un empiètement de 3.3 mètres au lieu de 2 mètres dans la marge de recul avant.

**Rés.2015-04-071      Mandat IED, installation compteurs électriques à la marina**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate IED (Installations Électriques Duquette inc.) pour l'installation de compteurs électriques séparant la consommation de la marina, du restaurant et autres équipements à la Ville pour un montant de 8 780 \$ taxes en sus.

**Rés.2015-04-072      Embauche de préposés aux travaux publics**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal retienne les services de monsieur Yoan Rochefort à titre de préposé aux travaux publics aux conditions suivantes :

pour la période du 20 avril au 28 août 2015  
du lundi au vendredi pour un total de 40 heures/semaine  
au taux horaire établi à la convention collective

**QUE** le conseil municipal retienne les services de monsieur Louis-Daniel Sarazin à titre de préposé aux travaux publics aux conditions suivantes :

pour la période du 12 mai au 28 août 2015  
du lundi au vendredi pour un total de 40 heures/semaine  
au taux horaire établi à la convention collective

**Rés.2015-04-073      Engagement membres d'équipe pour le terrain de jeux**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne les services de madame Jessica Thibodeau Savard à titre de coordonnatrice du terrain de jeux, pour une période de 10 semaines débutant le 8 juin jusqu'au 14 août 2015 sur une base de 40 heures par semaine.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement de deux coordonnateurs (trices) du camp ados ; le choix des personnes retenues se fera d'après la liste déjà établie par le comité de sélection, pour une période de 10 semaines débutant le 8 juin jusqu'au 14 août 2015 sur une base de 40 heures par semaine.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement d'un maximum de onze (11) animateurs (trices) ; le choix des personnes retenues se fera d'après la liste déjà établie par le comité de sélection selon le nombre d'inscriptions de jeunes à participer au terrain de jeux pour une période de 8 semaines débutant le 15 juin jusqu'au 7 août 2015 sur une base de 36 heures par semaine.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement de deux éducatrices spécialisées, le choix des personnes retenues se fera d'après la liste déjà établie par le comité de sélection selon les besoins relatifs à l'accompagnement de jeunes en difficulté ayant besoin d'un accompagnement particulier pour une période de 8 semaines débutant le 15 juin jusqu'au 7 août 2015 sur une base de 36 heures par semaine.

**QUE** le salaire de la coordonnatrice, des coordonnateurs (trices) du camp ados, des animateurs du terrain de jeux et des éducatrices spécialisées sera le taux horaire établi à partir du salaire minimum, aux mêmes conditions que l'an passé – tel que prévu au budget (échelle salariale en annexe).

**QU'**une semaine supplémentaire sera offerte aux familles comme service de garde et celle-ci doit s'autofinancer.

**Rés.2015-04-074      Renouvellement des assurances générales**

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf reconduise le contrat des assurances générales de la Ville de Portneuf tel que présenté dans la proposition du 10 mars 2015 pour un montant de 61 273 \$ taxes incluses à la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 1<sup>er</sup> mai 2016.

**Rés.2015-04-075 Remboursement de fonds**

**Considérant** la reddition de compte au niveau du programme TECQ 2010-2013 au 31 décembre 2014;

**Considérant que** certaines dépenses ont été affectées à divers fonds;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QU'**un montant de 33 530 \$ soit remboursé au fonds de roulement.

**QU'**un montant de 4 831 \$ soit remboursé au fonds réservé pompes.

**Rés.2015-04-076 Achat de sulfate ferrique**

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat de sulfate ferrique pour une dépense maximale de 6 000 \$ taxes incluses.

**Rés.2015-04-077 Éclairage de rues – actualisation de contrat**

**Considérant que** le moment est venu d'actualiser le contrat d'entretien des équipements d'éclairage de rues;

**Considérant que** l'entrepreneur actuel a soumis une proposition avec les mêmes tarifs que les villes avoisinantes;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la proposition de Denis Gignac inc. pour l'entretien des équipements d'éclairage de rues en date du 7 avril 2015 et ce pour une période de trois ans.

**Rés.2015-04-078 Nomination d'un agent valideur dans le cadre du système SOMAE**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate monsieur Denis Dion, directeur des travaux publics, à titre d'agent valideur pour le système SOMAE dans le cadre du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU).

**Rés.2015-04-079 Nomination de représentants au sein de l'OMH de Portneuf**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate mesdames Lucille Bédard, Diane Godin et Guylaine Frenette comme représentantes municipales au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Portneuf pour un mandat de trois (3) ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017.



**Rés.2015-04-080      Inscription au congrès pour le service des incendies**

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 1 440.64 \$ taxes incluses et la participation de messieurs Éric Savard, directeur du service des incendies et Mario Marcotte, directeur adjoint au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 16 au 19 mai 2015 à Sherbrooke.

**QUE** les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Rés.2015-04-081      Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie**

**Considérant que** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 26 janvier 2010;

**Considérant que** la rédaction du rapport annuel d'activité pour l'an 5, tel que le prévoit l'action numéro 4 du schéma de couverture de risques, a été incluse dans la demande de report d'échéanciers;

**Considérant qu'**en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

**Considérant que** les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, et ce, au plus tard le 31 mars 2015;

**Considérant que** le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an cinq, et qu'une copie de celui-ci soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, ainsi qu'une copie de la présente résolution.

**Rés.2015-04-082      Signature du contrat de l'horticulteur**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** madame la directrice générale soit, et elle est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf le contrat d'horticultrice pour l'entretien des aménagements paysagers 2015 avec madame Louise Ste-Marie.

**Rés.2015-04-083      Fermeture du centre des loisirs pour les périodes deux et trois**

**Considérant que** la convention collective prévoit à l'article 8.04 c) quatre périodes de travail;

**Considérant que** l'achalandage est diminué;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le centre des loisirs situé au 451 boul. Gauthier soit fermé pour les périodes 2 et 3, soit de la troisième (3<sup>e</sup>) semaine du mois d'avril à la fin de la dernière semaine du mois d'août.

**Rés.2015-04-084      Modifications de résolutions**

**Considérant que** la résolution 2013-03-047 a été adoptée à la séance du 11 mars 2013;

**Considérant que** la résolution 2014-03-063 a été adoptée à la séance du 10 mars 2014;

**Considérant que** la résolution 2014-11-241 a été adoptée à la séance du 10 novembre 2014;

**Considérant que** des précisions doivent être apportées à ces résolutions;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QU'**à la résolution 2013-03-047 « Acceptation entente, chemin de contournement » soit ajouté :

- **QUE** ces dépenses soient affectées au fonds Carrières et Sablières

**QU'**à la résolution 2014-03-063 « Achat d'un jeu de shuffleboard » soit ajouté :

- **QUE** cette dépense soit affectée au fonds de roulement sur 3 ans (coût net 7 043 \$) comme suit :

2016	2 347.68 \$
2017	2 347.66 \$
2018	2 347.66 \$

**QU'**à la résolution 2014-11-241 « Mandat PAVCO, réparation et pose de pavage » soit enlevé :

- **QUE** 50% de cette dépense soit affectée au Fonds Carrières et Sablières.

**Rés.2015-04-085      Appui CPTAQ, demande de monsieur Gilles Bédard et madame Linda Kingsborough**

**Considérant que** les lots de monsieur Gilles Bédard sont contigus aux lots de madame Linda Kingsborough;

**Considérant que** ces lots sont séparés par le chemin Transcontinental;

**Considérant que** l'aliénation demandée n'aura aucun effet sur les activités agricoles et n'aura aucun impact sur les lots avoisinants;

**Considérant que** cette demande est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'aliénation des lots entre monsieur Gilles Bédard et madame Linda Kingsborough.

**Rés.2015-04-086 Mandat procureur, voie de contournement**

**Considérant que** des pourparlers ont été entrepris depuis plusieurs années;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats pour explorer des options qui permettraient la réalisation de la voie de contournement.

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf toute entente.

**QUE** cette dépense soit affecté au fonds Carrières et Sablières.

**Rés.2015-04-087 Autorisation de passage, Course « Québec/Montréal »**

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage de la Course « Québec/Montréal » sur notre territoire le 19 mai 2015.

**Rés.2015-04-088 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale**

**Considérant que** la Semaine de la santé mentale se déroule du **4 au 10 mai** et que le slogan « *Prenez une pause, dégagez votre esprit* » souhaite démontrer que les pauses ont un impact positif sur la santé globale des Québécoises et des Québécois en permettant le ressourcement et en évitant l'épuisement.

**Considérant que** les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

**Considérant que** le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

**Considérant** qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne;

- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils** promotionnels de la campagne « acsm.qc.ca »;
- **en organisant une « pause collective »;**
- **en encourageant les initiatives et activités** organisées sur le territoire;
- **en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale** lors d'un conseil municipal

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 « **Semaine de la santé mentale** » et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

**Rés.2015-04-089**

**Achat de terrain, voie de contournement**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal mandate un arpenteur géomètre ainsi qu'un notaire pour l'acquisition d'une partie du terrain de Construction et Pavage Portneuf, selon les conditions des ententes signées dans les autres dossiers de la voie de contournement.

**QUE** le maire et la greffière sont autorisés, à signer pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document à cet effet.

**QUE** cette dépense soit affectée au fonds Carrières et Sablières.

**Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h44                      Fin : 20h53

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 20 : 54 hres.

---

Maire

---

Greffière

#### 4. Les conditions de travail

##### 4.1 Échelle salariale des animateurs, du coordonnateur et de l'aide coordonnateur en date du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Employé	Salaire	Augmentation par année
Animateur 1 <sup>re</sup> année	Minimum (10,55\$)	+ 0,50\$
Animateur 2 <sup>ème</sup> année	11,05\$	+ 0,50\$
Animateur 3 <sup>ème</sup> année	11,55\$	+ 0,50\$
Animateur 4 <sup>ème</sup> année	12,05\$	Plafond
Coordonnateur 1 <sup>re</sup> année	13,05\$	+ 0,50\$
Coordonnateur 2 <sup>ème</sup> année	13,55\$	+ 0,50\$
Coordonnateur 3 <sup>ème</sup> année	14,05\$	+ 0,50\$
Coordonnateur 4 <sup>ème</sup> année	14,55\$	Plafond
Aide coordonnateur (en remplacement du coordonnateur)	12,55\$	

- Plafond de 3 années d'augmentation de salaire pour tous les emplois.

##### 4.1.2 Échelle salariale des éducateurs spécialisés et des accompagnateurs un pour un

Employé	Salaire	Augmentation par année
Éducateur spécialisé et accompagnateur un pour un 1 <sup>re</sup> année	11,30\$	+ 0,50\$
Éducateur spécialisé et accompagnateur un pour un 2 <sup>ème</sup> année	11,80\$	+ 0,50\$
Éducateur spécialisé et accompagnateur un pour un 3 <sup>ème</sup> année	12,30\$	+ 0,50\$
Éducateur spécialisé et accompagnateur un pour un 4 <sup>ème</sup> année	12,80\$	Plafond

Plafond de 3 années d'augmentation de salaire